



# TARIFS

## Saison 2025-2026

ACTIVITES	COURS	COTISATION* de base	COTISATION** 2ème enfant
Éveil GYM NAT	1h / semaine	273 €	252 €
GYM NAT	1h30 / semaine	303 €	282 €
Aquagym	1h /semaine	282 €	261 €
Plongeon loisir	1h30 / semaine	339 €	318 €
Plongeon loisir	2h / semaine	390 €	369 €

\*La Cotisation inclus l'adhésion de 25€ par adhérent à l'association.

\*\*Cotisation 2ème enfant applicable SEULEMENT sur les inscriptions additionnelles.

**Pour simplifier l'administration et la gestion des cartes d'accès, l'ancienne caution est depuis la saison 2023-2024 intégrée à la cotisation au vu des nombreuses pertes au cours des saisons précédentes. Afin de ne pas gaspiller les matériaux utilisés pour fabriquer les cartes, il vous sera tout de même demandé de nous les restituer en fin de saison (les cartes sont de toute façon désactivées en fin de saison).**

**Si une carte est perdue, l'adhérent devra régler le montant de 3€ à l'association pour la mise à disposition d'une nouvelle carte (chèque ou HelloAsso).**

HORAIRES DES COURS PRÉVISIONNELS LOISIRS			
LUNDI	Plongeon	9-11 ans	17h30 à 19h00
	Plongeon	Ados-Adultes (14+)	19h00 à 21h00
MARDI	Plongeon	6-8 ans	17h30 à 19h00
	Plongeon Freestyle	12+ Freestyle	18h30 à 20h00
MERCREDI	Baby Gym	3-5 ans	9h00 à 10h00
	Gym Nat	5-7 ans	10h30 à 12h00
	Plongeon	6-8 ans	14h00 à 15h30
	Plongeon	9-11 ans	15h30 à 17h00
JEUDI	Plongeon	12-13 ans	17h30 à 19h00
	Plongeon	Ados-Adultes (14+)	19h00 à 21h00
	Aquagym	Adultes	20h00 à 21h00*

\* Groupe validé selon le nombre d'inscrits et la disponibilité d'encadrant. Nous ne pourrions vous confirmer ces créneaux que fin septembre quand nous aurons tous nos inscrits.

Si un changement d'horaire devait se faire (vous serez prévenus dans les plus brefs délais) et que cela ne vous convienne pas, votre inscription vous sera remboursée intégralement.

- Vous pouvez régler en 3 fois. Pour une inscription en septembre, les chèques seront encaissés autour du 5 octobre, puis autour du 5 novembre et enfin autour du 5 décembre. Pour une pré-inscription (juin, juillet) le premier chèque sera encaissé autour du 5 septembre.
- Nous acceptons les chèques vacances (papier ou digital), les participations des employeurs, les coupons sports, les pass-région et pass'sports. Merci de nous envoyer vos documents par email à l'inscription afin que l'on puisse encaisser au plus vite ces participations.
- Nous fournissons des attestations d'adhésion.
- **Les jours fériés et fermetures exceptionnelles ne donneront lieu à aucun remboursement ou rattrapage des cours.**
- **L'adhésion est forfaitaire et annuelle. Elle ne peut être remboursée, y compris dans le cas d'un règlement en plusieurs chèques qui n'a pour intérêt que de vous faciliter le paiement de la cotisation. La saison sportive dépend des créneaux accordés par la Ville de Lyon, soit de fin septembre à fin mai généralement pour les groupes "loisir".**